



MAIRIE
01470 BRIORD

Le 9 novembre 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion publique n°2 - 22 septembre 2022

Une trentaine de participants.

A partir d'un diaporama, VB présente le projet de PADD. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de la commune après la réunion avec les personnes publiques associées et après débat au conseil municipal.

VB rappelle que les sursis à statuer seront appliqués après que le PADD ait été débattu au conseil municipal (en novembre). Les demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient contraires aux orientations du projet seront soumises au sursis qui est valable 2 ans.

A la suite de la présentation différentes questions et interventions se sont exprimées :

- Les dents creuses de Vérizieu seront-elles constructibles ?

Réponse : en principe oui mais certaines dents creuses qui présentent un intérêt paysager (parcs et jardins de qualité) au cœur de l'ensemble urbain seront certainement préservés de toute urbanisation.

- Faut-il prendre en compte dans la réflexion le phénomène de déconcentration des métropoles ?

Réponse : ce phénomène est une réalité et il explique une partie du développement démographique de la commune mais le PLU révisé va chercher à contenir ce phénomène le temps de réaliser les investissements nécessaires pour mettre à niveau les équipements publics (eau potable et assainissement).

- N'y a t-il pas une appréciation de la compatibilité avec le SCOT «à la carte» selon les communes ?

Réponse : il n'y a aucun passe-droit et les exigences de compatibilité des PLU avec le SCOT sont les mêmes qu'elle que soient les collectivités.

- Pourquoi parler-vous de déficit en eau potable alors qu'il y a un nouveau réservoir ?

Réponse : cet investissement était nécessaire mais insuffisant.

- Dans une commune rurale, les gens ne cherchent pas des logements collectifs,



mitoyens ou «partagés», alors pourquoi les évoquer dans le PLU ?

Réponse : Si effectivement la demande porte majoritairement sur des logements individuels classiques, il ne faut pas oublier que d'autres demandes ne sont pas satisfaites. Le parcours résidentiel des habitants entraîne des besoins en logement différents selon les étapes de la vie. Le PLU doit tenir compte de l'ensemble des besoins en logement de la population.

- Quand et comment se déroulera l'enquête publique ?

Réponse : L'enquête aura lieu après l'arrêt du PLU et après la phase de consultation des Personnes Publiques Associées, sans doute d'ici une grosse année.

Des mesures de publicité et d'affichage préviendront la population du lancement de l'enquête qui durera un mois.

Vincent BIAYS